

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
	1. Intitulé du projet	
EXTENSION DU CAMPING LE	PIN PARASOL	
2. Identi	fication du maître d'ouvrage ou du pétitionr	naire
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SARL Le Pin Parasol	
20.10.1		

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

GARANDEAU Patrice et MARTINEAU Céline

Forme juridique SARL

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45°) terrains de camping	Projet d'extension de l'établissement qui portera sur
et caravaning permanents	une extension de 153 emplacements. Le nombre total d'emplacements
et caravaning permanents	sera porté de 379 (actuellement) à 532 emplacements (après
	extension soit une extension de moins de 200 emplacements).
6°d)Toutes routes d'une longueur inférieur à 3	Projet de création de voie interne au camping d'environ 2 ha d'une largeur variable de 4 à 6m permettant l'accès aux emplacements.
Tollgueur Tillerreur a 3	
kilomètres	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

| 3| 9| 7 | | 5 3| 0 | | 2 | 1 | 3 | | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 |

4.1 Nature du projet

RCS / SIRET

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

Extension d'un terrain de camping sur la commune de La Chapelle-Hermier (Vendée). Le camping actuel comporte 379 emplacements (tentes, mobil-homes, chalets) répartis dans un environnement arboré d'environ 12 ha. Une extension du camping est prévue sur les parcelles voisines de la section C N° 195, 196, 197, 198, 494, 495, 496, 822, 823, 824, 825, 826 (parcelles d'extension camping) et N° 994 et 995 (parcelles d'extension assainissement), pour une emprise d'extension totale d'environ 11,1 ha. L'extension s'accompagnera d'une augmentation de la capacité d'accueil avec 153 emplacements supplémentaires (soit 41 chalets, 93 emplacements libres et 19 emplacements camping-car). Cette extension portera le nombre total d'emplacements à 532.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif :

- d'augmenter la capacité d'accueil touristique du site ainsi que le potentiel d'accueil touristique de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux concerneront :

- la mise en place des réseaux (eau, eaux usées, électricité) sur les emplacements de l'extension ;
 - la réalisation des voiries sur la zone d'extension ;
 - l'engazonnement des emplacements sur la zone d'extension ;
 - la plantation d'arbres sur la zone d'extension ;
 - l'aménagement d'une noue paysagère;
 - la construction de blocs sanitaire sur la zone d'extension ;
 - l'aménagement d'une piscine et d'un étang ;
 - l'aménagement d'aires de loisirs et équipements sportifs (tennis...);
- l'aménagement du pôle accueil et de places de stationnement supplémentaires sur la zone d'extension.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le camping disposera de 153 emplacements d'hébergement supplémentaires. Des stationnements supplémentaires seront réalisés à l'entrée du site et en marge des différents emplacements.

Le périmètre de l'extension du camping sera clôturé, et les clôtures mises en place n'occasionneront pas de gène à la visibilité pour la circulation routière.

Les zones de jeux et d'échanges ainsi que les blocs sanitaires seront réalisées à l'intérieur de l'opération. Un local poubelle sera mis en place à l'entrée du camping.

Un exemplaire du règlement intérieur (existant) du camping sera remis à chaque locataire ; mentionnant notamment (en plus des mesures de sécurité), des mesures destinées au respect de l'environnement (gestion/tri des déchets, économie d'eau...).

Le projet d'extension du camping sera également source de création d'emplois puisque 4 personnes supplémentaires seront présentes sur le site. Le camping sera ouvert de fin avril à fin septembre.

Dans un premier temps, l'accès se fera par l'entrée actuelle du camping existant. Le plan présenté en annexe représente cependant la disposition à terme de l'extension avec une entrée supplémentaire au Nord-est de cette extension.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Dossier de Permis d'Aménager puis Permis de construire (pour piscine et bloc sanitaire), Dossier d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau. Lors des précédentes extensions, le camping a fait l'objet de deux études d'impact, l'une en 2003 et l'autre en 2005 (date de dernières modifications). Une demande d'examen au cas par cas a été réalisée en 2014 dans le cadre de la modification du PLU pour l'installation de cet

aménagement sur la zone.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du projet	11,1 ha d'extension (environ 9,26 ha pour l'extension du camping et 1,83ha pour l'extension de l'assainissement)
Nombre d'emplacements	153 emplacements supplémentaires (en plus des 379 emplacements actuels portant la capacité d'accueil totale à 532 emplacements)

4 /					
4.6	Loca	IISCI	non	au	proje

no rocanounom do projer			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 1 ° 45' 38" O	Lat. 46 °40 ' 07 "N
CAMPING LE PIN PARASOL	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
Châteaulong	Point de départ :	Long ° ' "	Lat ° ' "
85220 LA CHAPELLE-HERMIER	Point d'arrivée :	Long ° ' "	Lat ° ' "
	Communes traversées :		
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	on d'une installation ou d'un ouvra	iae existant ?	Oui X Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-	-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oui	X Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?	Deux études d'impact datant	de 2003 et	2005
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de trav Si oui, de quels projets se compose le programn		Oui	Non X

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. S	ensibil ⁱ	ité envi	ronnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	de eur la	م انمیا ط	e votre projet ?
_			sont actuellement occupées par de la prairie
			panisme (ensemble des documents d'urbanisme oui Non
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet L	ampi a Ch our es p	ng apel perm arce	e des parcelles destinées à l'extension du est situé en zone AUL du PLU de la commune de le-Hermier qui a été modifié en Janvier 2015, ettre ce type d'aménagement. lles destinées à l'extension de l'assainissement ées en zone NLep.
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux			d'implantation envisagée : yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
http://www.developpement-			
http://www.developpement-	durable	e.gouv	<u>.fr/etude-impact</u>
Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui	e.gouv	Lequel/Laquelle? Le projet fait partie de la ZNIEFF de type II "Bocage à Chênes Tauzin entre Les Sables d'Olonne et La
Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?	Oui	Non	Lequel/Laquelle? Le projet fait partie de la ZNIEFF de type II "Bocage à Chênes Tauzin entre Les Sables d'Olonne et La

sur un territoire couvert par

d'élaboration?

un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours

X

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Aucune zone humide n'a été identifiée sur les parcelles destinées à l'extension du camping en lui-même (153 emplacements supplémentaires). Une zone humide de faible surface (500 m²) a été identifiée sur les parcelles vouées à l'extension de l'assainissement (en marge du ruisseau).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	Une partie du camping actuel se situe dans le périmètre de protection rapproché (entre 50 et 300m) du lac du Jaunay. Les parcelles de l'extension se situent en dehors de ce périmètre de protection. (une nouvelle délimitation est en cours).
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	SIC "Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay" localisées à 5,5 km à l'Ouest.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	X		Alimentation en eau potable du camping. Raccordement sur le réseau d'eau potable disponible sur le site. L'augmentation de capacité d'hébergement (extension de 153 emplacements en plus de 379 existants) s'accompagnera d'une augmentation maximum de consommation d'eau potable de 73 m3/jour (base : relevé journalier réalisé le 1er août 2013 à 100% d'occupation) et d'environ 4 800 m3 d'eau sur l'année (base : consommation AEP de l'actuel camping en 2014).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	Les matériaux résultant du creusement de la piscine et de l'étang seront réutilisés sur le site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X.		Un diagnostic écologique a été réalisé sur le site du projet. Les parcelles d'extension sont occupées par de la prairie mésophile. Aucune espèce ou habitat d'intérêt n'a été relevé en date de passage (Mars 2015 par temps ensoleillé). La biodiversité sur le site est limitée, seules quelques espèces accueillent des passereaux. Une zone humide a été identifiée (500 m²) en marge du ruisseau sur les parcelles destinées à l'extension de l'assainissement

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		L'extension engendrera la consommation d'espaces ouverts de type prairies.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		La commune de La Chapelle-Hermier est soumise au risque de Transport de Matières Dangereuses. Toutefois le projet se situe en bordure d'une voie communale qui n'est pas habituellement utilisée par des moyens de transport de matières dangereuses.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Risque sismique Risque météorologique Risque inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Sauf gestion des ordures ménagères et des eaux usées qui sont maîtrisées.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Bruits liés à la période de travaux, et à l'exploitation du camping: circulation routière et fréquentation du site. Cependant seule une habitation est présente à proximité du camping.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Sauf gestion des ordures ménagères et des eaux usées qui sont maîtrisées.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Pendant la période de travaux avec le passage d'engins.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	X	Des émissions lumineuses nouvelles seront engendrées par ce projet. Cependant, un éclairage au plus près du sol sera favorisé, et ces émissions resteront minimes.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Uniquement lié à la faible circulation automobile.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Une partie des eaux pluviales (toitures des locatifs) sera rejetée vers le milieu superficiel après régulation (plan d'eau et noue) sur le camping. Les eaux usées traitées par la station d'épuration (lagunage) seront elles aussi rejetées dans le milieu naturel. L'exutoire de ces deux rejets est un ruisseau qui alimente 1 km en aval la retenue du Jaunay. Une étude loi sur l'eau sera réalisée afin de s'assurer qu'une bonne gestion de ces rejets est réalisée.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le projet d'extension conduira à une production supplémentaire d'eaux usées équivalente à une charge en période de pointe d'environ 459 équivalent habitants (théorie) qui sera traitée par la mise en place d'un nouveau dispositif de lagunage. Production de déchets, avec mise en place de plan de collecte et de tri en interne.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
Les incidences en phase d'exploitation se cumuleront avec les incidences du camping existant.
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Les parcelles destinées à l'extension du camping Le Pin Parasol ne présentent pas d'intérêt écologique particulier. La diversité floristique est très réduite. Seules les haies périphériques (qui seront conservées) servent d'abris pour les passereaux. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 5,5 km. Aucune zone humide n'a été identifiée sur la zone d'extension même du camping (uniquement au niveau du point bas des parcelles vouées à l'extension de l'assainissement). L'extension se situe en dehors du périmètre de protection rapproché de la retenue du Jaunay. Les autres incidences liées à la gestion du camping (sécurité, déchets, pollution) sont maîtrisés par le propriétaire de l'établissement, puisqu'il s'agit d'une extension de l'existant. En ce sens et aux vues des mesures mises en place par le maître d'ouvrage,ce projet pourrait être dispensé
d'une étude d'impact.

8. Annexes			
8.1 Annexes obligatoires			
Objet			
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée;	х	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	х	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	х	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	х	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	х	
8.2 Autres annexes volontairement fransmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent			
	Objet		
Annexe supplémentaire : Diagnostic écologique réalisé par OCE Environnement en Avril 2015			
9. Engagement et signature			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X			
	Fait a CHALLANS le. 3 Avril 2015		
Sig	SARL LE PIN PARASOL Châteaulong 85220 LA CHAPELLE-HERMIER Tél.: +33 251346472 - Fax: +33 251346462 contact@campingpinparasol.fr Www.campingpinparasol.fr SIRET: 397 5.0 213 0032 - APE: 55307		